
SEULE LA VERITE GUERIT

Ahmed Chouchane

On parle en Algérie de la nécessité de résolution du conflit qui secoue l'Algérie. Quelles sont selon vous la nature et les origines de ce conflit ?

Le conflit visé par les projets de règlement depuis 1994, est dans son essence, un conflit politique. Les milieux éradicateurs, emmurés dans leur aveuglement, se sont acharnés à vouloir en faire un problème sécuritaire, rendu nécessaire par l'extrémisme religieux. A cette fin, ils n'ont épargné aucun moyen, au centre desquels le terrorisme d'Etat et la désinformation médiatique. Quatorze ans après, et en dépit d'une conjoncture locale et internationale favorable, le résultat est là, patent : Un échec cuisant pour les éradicateurs, insolents, entêtés à vouloir nier la vérité des faits qui indiquent que le problème algérien est un problème politique.

Il est important de clarifier certains concepts. Que signifie pour vous la notion de réconciliation nationale ? La voyez-vous comme un processus, un résultat final ou les deux à la fois ? Quels sont les critères qui permettent de distinguer un vrai processus de réconciliation d'un faux ?

La réconciliation nationale requiert avant tout une prise de conscience honnête de la tragédie survenue. A l'abri de tout triomphalisme ou autojustification, les parties impliquées, doivent procéder, de façon responsable, à l'évaluation de ce qui est advenu. Avoir le courage de reconnaître ses torts, oser donner raison à l'autre quand il a raison. Les protagonistes doivent s'atteler à trouver la plateforme la plus large pour une entente fondée sur deux principes :

- 1) Etablir la vérité des faits et,
- 2) Condamner le crime sous toutes ses formes.

La réconciliation ne saurait être une opération procédurale formaliste, destinée à masquer ou à escamoter les faits. De même, elle ne saurait se réduire à un traitement de façade, machiavélique et ponctuel.

La réconciliation nationale doit être un processus visant à éliminer tous les obstacles qui se dressent devant le peuple algérien et l'empêchent de récupérer l'initiative pour avancer et progresser. Elle implique, pour la nation toute

entière, une prise de conscience aiguë, des conséquences gravissimes du coup d'Etat de janvier 1992.

D'après vous, qu'évoque la notion de « réconciliation nationale » pour le citoyen algérien ?

Compte tenu du matraquage médiatique et de la désinformation systématique qui leur ont été infligés depuis une décade, il n'est pas étonnant que les citoyens algériens, n'aient pas une vision homogène des événements vécus. Elle peut même être antagoniste entre une famille comptant parmi les siens une victime du terrorisme et celle comptant des membres disparus. Cependant, il existe partout une volonté manifeste de ne plus faire couler le sang, de réhabiliter le citoyen d'une façon générale, et de rendre justice aux victimes, d'une façon particulière. En un mot, il y a consensus sur la volonté de redonner à la citoyenneté son sens entier.

Que peut évoquer la « réconciliation nationale » dans l'esprit des tenants du pouvoir algérien ?

Tout d'abord, je ne pense pas qu'il y ait, en Algérie, un seul pouvoir. Il existe plutôt plusieurs centres d'influence qui exercent le pouvoir d'Etat au travers des instances officielles, dans le cadre d'un code non écrit fondé sur les dossiers noirs. C'est ce qui explique le tout puissant rôle des Services de sécurité au sein des appareils d'Etat. Dans le cas présent, le chef de l'Etat qui jouit du soutien de ces Services, s'efforce de maintenir, non sans difficulté, une certaine cohérence entre les différents centres de pouvoir au nom de l'autorité de l'Etat. C'est ce qui explique selon moi, l'ambiguïté qu'entretient le chef de l'Etat à propos du concept de réconciliation. En tant que président élu, il adhère à la réconciliation, comme revendication populaire. Mais en tant que commis des services, il presse les familles de disparus de renoncer à savoir la vérité, car celle-ci le mettrait en conflit ouvert avec ces services, responsables des exactions et des crimes. Ce souci d'équilibre explique l'ambiguïté et la confusion entretenues autour de l'opération Réconciliation.

Que peut signifier la « réconciliation nationale » pour ceux et celles qui ont payé un lourd tribut suite au putsch de 1992 et à la répression qui s'en est suivie, et qui revendiquent le droit à la vérité et la justice ?

Les quêtes de vérité et de justice sont des plus légitimes, mais elles sont par trop idéalistes. Je ne vois pas comment la justice humaine pourrait rendre justice aux victimes. L'identification même de ces dernières est aléatoire tant la tragédie est grande. C'est la raison pour laquelle, je pense que la priorité absolue doit être donnée à la recherche de vérité, et en deuxième lieu, à la réhabilitation, dans le cadre d'un arrangement entre les protagonistes. C'est le maximum que puisse rendre la justice humaine aux victimes.

La Justice, en bonne et due forme, exige le verdict juste, la punition des auteurs et des compensations. Or ceci n'est pas possible dans les conditions présentes en Algérie.

Pourquoi, selon vous, certaines organisations dont les membres s'estiment victimes de ce qu'ils appellent « la violence islamiste » s'opposent à la « réconciliation nationale » ? Considérez-vous que cette frange de la population constitue la majorité des victimes du conflit algérien ? Ne pensez-vous pas qu'elles devraient s'allier dans leur quête de vérité et de justice avec d'autres organisations qui poursuivent les mêmes buts ?

Les victimes des violences soi-disant islamistes représentent une exception pour moi, dans la mesure où beaucoup d'islamistes eux-mêmes en ont souffert. En réalité, cette fraction de la population, se trouve être alliée aux commanditaires réels de la crise desquels elle a reçu toutes sortes de moyens financiers et matériels qui ont fait d'elle la complice des sales besognes (assassinats, viols, rackets, etc.)

Quand des auxiliaires civils des services de sécurité, auteurs d'enlèvements extrajudiciaires, se revendiquent comme victimes, comment faut-il appeler les personnes enlevées ?

C'est pourquoi il faut traiter cette fraction de la population comme un groupe armé, qui s'il compte des victimes en son sein, compte davantage de criminels comme ne manqueront pas de l'établir les enquêtes. Il ne convient pas à mon sens de coopérer avec cette fraction de la population qui porte une responsabilité majeure du sang versé dans notre pays. Pour avoir trop conscience de sa culpabilité, cette fraction s'acharne à saboter la réconciliation fondée sur la vérité. Si la réconciliation réussit, cette fraction finira par se diviser et s'entretuer.

Bouteflika, la classe politique et les médias algériens parlent de « réconciliation nationale » en termes de loi sur l'amnistie générale (instrument légal) et de référendum pour la légitimer (instrument politique). La même démarche a été adoptée pour ladite « concorde civile ». Ces deux instruments, légal et politique, peuvent-ils à votre avis conduire à une véritable réconciliation nationale ? Pourquoi ? Sinon quelles autres mesures politiques devraient, selon vous, accompagner la loi d'amnistie générale pour rendre crédible la démarche de réconciliation nationale ?

Tout indique que le projet de réconciliation ne relève pas d'une décision personnelle du président, mais l'aboutissement intéressé des cogitations du cabinet noir des Services. Le grand obstacle devant ce choix réside dans la gravité exceptionnelle des violations des droits de l'homme commises en Algérie, et dans lesquelles ont été impliquées les forces de l'ordre ou leurs supplétifs. Ceci est devenu encore plus patent après le procès intenté par Nezzar à Paris contre l'éditeur du lieutenant Souaidia. C'est dans ce contexte qu'est née l'idée de la réconciliation avec un double objectif : Redonner au président un réel pouvoir sur les appareils d'Etat, d'une part, et épargner à ses collaborateurs, impliqués dans les massacres, les rituels de se confesser et de rendre des comptes.

L'amnistie est, selon moi, un instrument légal pour blanchir les proches du président et les soulager du complexe de culpabilité qui les tenaille. La proposition de soumettre à referendum ce projet vise à le conduire à son terme. Pour l'heure, je ne vois aucune trace de traitement politique de la crise. Celui-ci commencera probablement après la promulgation de la grâce présidentielle, qui ouvrira au président ainsi qu'aux autres instances du pouvoir, une nouvelle phase pour redémarrer de nouveaux rapports avec l'opposition.

Je ne crois pas qu'il soit utile d'entrer dans les détails. L'enjeu est trop grand et ne supporte pas d'être fragmenté. Ou bien la réconciliation est basée sur la vérité et la réhabilitation des victimes véritables, et alors toutes les procédures visant à cette fin seront les bienvenues, et nul besoin de les énumérer ici, et le dossier pourra être définitivement clos, ou bien la réconciliation est une gesticulation procédurale formaliste pour sortir de la crise, aux termes de laquelle, on dresse l'inventaire des griefs et des requêtes sur le contenu desquels les signataires auront vite fait de se déchirer au lendemain de la signature.

Depuis l'indépendance, mais particulièrement durant la décennie dernière, une partie de

l'opposition a dénoncé la mainmise des militaires sur l'Etat, sur la gouvernance du pays, sur la société et sur les richesses nationales comme cause principale de tous les dysfonctionnements et de l'impasse nationale. Or, depuis la seconde ré-élection de Bouteflika et la démission du général Mohamed Lamari, on observe un recul de ce discours. Ce recul reflète-t-il un changement réel dans la nature du régime ? Sinon, peut-il y avoir dans ces conditions une véritable réconciliation nationale ?

Evoquer la structure du pouvoir en Algérie, c'est évoquer une question très grave qui répond en grande partie à la question de la tragédie que nous avons vécue. Voilà sûrement un grand et beau sujet de thèse pour nos étudiants qui se doivent d'éclairer ce sujet volontairement rendu opaque. En ce qui concerne le dernier changement de cap décelé par les observateurs, je pense qu'il est réel, même s'il est encore fragile et mal défini. Il correspond à un sursaut de la dernière garde nationaliste conservatrice qui a su se regrouper et reprendre l'initiative face aux franco-communistes avec lesquels elle avait accepté – depuis l'indépendance – de collaborer par opportunisme ou affairisme. C'est pourquoi, il devient impératif de contribuer à éliminer les aspects négatifs du régime et de consolider les nouveaux acquis positifs. La réconciliation devient possible dans ce nouveau contexte, même si elle n'est pas à l'abri de l'échec. En tout cas, on ne perd rien à s'y engager, aussi longtemps qu'il y aura des militants sincères qui se mobilisent à rechercher la vérité.

Abordons maintenant le volet légal de la démarche de réconciliation nationale. Que veut dire pour vous amnistie générale ?

L'amnistie générale est une mesure que les autorités élues – le Président ou l'Assemblée – peuvent prendre dans un contexte politique donné. Elle annule toutes les condamnations et poursuites judiciaires de la population concernée, sans exception.

Comment distinguez-vous entre l'amnistie et la grâce ?

La grâce présidentielle fait partie des attributions du chef d'Etat, qu'il exerce sans avoir recours à la consultation du peuple. Elle porte sur la réduction partielle ou totale des peines encourues par des sujets coupables d'atteintes au droit public. La grâce exonère des peines mais ne les supprime pas du casier judiciaire.

L'amnistie, quant à elle, relève de la souveraineté populaire. Un peuple peut y recourir, quant il veut tout effacer pour pouvoir tourner une page de son histoire, dont il n'est pas fier. Cette mesure annule toutes les condamnations et met fin à toutes les poursuites contre les auteurs supposés ou réels des délits ou des crimes.

D'ordinaire, une telle mesure s'accompagne d'un changement radical de régime politique.

Il est d'usage dans les processus de réconciliation récents qu'une panoplie d'instruments soient conjugués : excuses officielles, commission de vérité, procès publics, réparations, amnistie, etc. Or dans notre pays l'amnistie générale est présentée comme la panacée. Pensez-vous que l'on puisse faire la paix en Algérie en occultant les devoirs de justice et de vérité, partiellement pris en charge par les autres instruments ?

La réconciliation comme panacée, sûrement pas... Seule la vérité guérit. La quête de justice quoique éminemment légitime, peut faire l'objet de transaction entre les protagonistes. C'est la raison pour laquelle, on ne peut considérer l'amnistie générale comme le dernier mot. C'est plutôt une clef qui rend possible le rétablissement des ponts entre les parties du conflit. Puis s'engage un processus de mise en confiance et de réhabilitation mutuelles qui peut déboucher sur la reconnaissance des fautes, le dédommagement et/ou le pardon. Dans tous les cas, l'Etat reste le garant du processus qu'il a initié et le garant des personnes et de leurs droits. Arrêter la réconciliation après l'adoption d'une loi sur l'amnistie, risque de compliquer les choses plutôt que de les simplifier.

Différentes formes d'amnistie ont été appliquées dans les situations de conflit au plan international. Dans certains cas, l'amnistie a été partielle dans le sens où certains crimes contre l'humanité ont été exclus de son champ d'application. Dans d'autres situations, l'amnistie a été conditionnée par la reconnaissance publique des crimes (par exemple en Afrique du Sud). En Algérie, il semble qu'on ait affaire à une amnistie générale inconditionnelle. Qu'en pensez-vous ?

Dans tous les cas cités, l'amnistie a été l'aboutissement d'un long processus de réconciliation. En Algérie, on veut en faire un geste inaugural, sans lequel rien ne sera possible. Il faut être assuré de l'impunité – à l'intérieur du pays comme à l'extérieur – pour oser avouer ses crimes. Ajoutons à cela que le choix du moment est le fait des centres du

pouvoir et non de l'opposition qui a trop longtemps flotté à ce propos. La mise à l'écart du général Lammari et de ses sbires dans le haut état-major, prouve, s'il en est besoin, que le parti de la réconciliation est suffisamment fort au sein du pouvoir. J'ose espérer, pour ma part, que l'amnistie va inciter toutes les personnes impliquées dans les sales besognes, à confesser leurs crimes et à réhabiliter les victimes de cette tragédie. Alors seulement, l'Algérie pourra rêver d'un nouveau départ pour de nouvelles conquêtes.

L'amnistie est un acte par lequel le pouvoir amnistiant efface les crimes sur un plan légal. Ceci présuppose l'indépendance et l'innocence du pouvoir amnistiant vis-à-vis des crimes amnistiés, à défaut de quoi il s'agirait d'une auto-amnistie. Craignez-vous que ce qui se prépare en Algérie ne soit en fait qu'une auto-amnistie ?

C'est incontestablement une auto-amnistie. Celle-ci peut avoir, néanmoins, pour effet, de soulager psychologiquement les souffrances des victimes dans le futur. Ce n'est pas la solution rêvée, mais ce n'est pas la pire.

La communauté internationale s'oppose à l'amnistie qui consacrerait l'impunité dans divers conflits. Pensez-vous que cette communauté aura la même attitude dans le cas algérien ?

La communauté internationale est la première responsable de ce qui est advenu en Algérie. C'est l'assurance de l'impunité que leur a offerte cette communauté, qui a poussé la junte des généraux du parti français, à entreprendre leur coup d'Etat en 1992. C'est la même communauté qui continue à apporter son soutien au régime actuel dans lequel elle voit un modèle de gouvernance.

Quelles sont selon vous les conditions qui rendraient crédible un référendum sur la réconciliation nationale, que ce soit au niveau de la question posée aux citoyens, ou le climat politique (état d'urgence) dans lequel il se prépare et il se tient ?

L'important dans le référendum, simple procédure, ce n'est pas la forme de la question posée au peuple, mais l'horizon et la perspective qu'il ouvre. Il sera de toute évidence mis fin à l'état d'urgence après l'amnistie, mais pas avant, car c'est la seule garantie dont dispose la junte. Je voudrais signaler à ce propos que ceux qui discutent de ce sujet avec le pouvoir, se soucient

très peu de la levée de l'état d'urgence. Ce ne sont que des experts en surenchère.

On voit depuis quelques années des parlements d'Amérique latine révoquer leurs lois d'auto-amnistie pour répondre aux besoins de justice qui n'ont cessé d'être revendiqués durant des décennies par les victimes des répressions des régimes militaires. De tels développements vous semblent-ils envisageables en Algérie ? Si oui sous quelles formes ?

Si l'amnistie est votée, et si la réconciliation est conduite à bon port, sur la base de la franchise, de la vérité et de la réhabilitation de la notion citoyenne, tel que c'est prévu, le régime changera fondamentalement. Il n'existera alors plus d'obstacle à ce que l'Algérie prenne les décisions et mesures quelle jugera propices à la promotion des valeurs de justice et d'égalité entre tous ses citoyens, à l'instar des Etats auxquels vous faites allusion.